La Maison Bleue
Réinventons la crèche

# Rapport Annuel 2024





## Multi Accueil Peintre Gérôme

20 rue du Peintre Gérôme – 78380 Bougival

**Votre contact :**

Ophélie – VIVIER Directrice de Territoire

ophelievivier@la-maison-bleue.fr – N° 06-21-18-30-78

www.la-maison-bleue.fr

BOUGIVAL

# Sommaire

Fiche d'identité de la crèche ..... 4
Vos interlocuteurs La Maison Bleue ..... 5
Les relations collectivités et tutelles ..... 6
Volet administratif et financier ..... 7
Les chiffres clés ..... 8
Le rapport financier 2024 ..... 14
Volet équipe ..... 15
L'équipe de crèche ..... 16
Volet famille ..... 19
L'inscription ..... 20
Les parents et la crèche ..... 22
Volet enfant ..... 25
L'accueil ..... 26
Le déroulement d'une journée ..... 34
L'éveil des enfants ..... 37
Volet travail institutionnel ..... 38
Les réunions d'équipe ..... 39
Les journées pédagogiques ..... 39
Le rôle du référent santé et accueil inclusif et du psychologue ..... 40
La supervision des crèches ..... 42
L'analyse des pratiques professionnelles ..... 43
Volet objectifs ..... 44
Les objectifs 2025 ..... 45
Volet sécurité, qualité et développement durable ..... 46
Les travaux et la sécurité ..... 47
La qualité et la satisfaction client ..... 50
La démarche développement durable ..... 55
Annexes ..... 60
**Evénements marquants de l'année** ..... 61
Le Groupe La Maison Bleue ..... 61



Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 03/10/2025 à 14:57

Registre des incidents enfants ..... 63
Registre des plaintes ..... 65

# Fiche d'identité de la crèche

| | |
|---|---|
| **Nom de la crèche** | Multi-Accueil « Peintre Gérôme » |
| **Coordonnées** | 20 bis rue du Peintre Gérôme 78380 Bougival<br>bougival3@la-maison-bleue.fr<br>01 30 61 02 20 |
| **Statut** | X Délégation de Service Public |
| **Date du contrat** | Du 21/08/2023 au 22/08/2028 |
| **Autorisation de fonctionnement** | Arrêté délivré par le Conseil Départemental des Yvelines le 28/12/2023, modifié par un arrêté du 21/01/2025. |
| **Date d'ouverture** | 21/08/2023 |
| **Capacité d'accueil selon autorisation de fonctionnement** | **40** berceaux |
| **Enfants accueillis** | 67 enfants accueillis sur la durée globale de l'exercice |
| **Taux d'occupation financier** | **80.72 %** |
| **Equipe de Direction** | Tessa DESBUISSONS, Adjointe |
| **Prestations proposées** | X Accueil régulier X Accueil occasionnel X Accueil d'urgence |
| **Amplitude d'ouverture** | De 8 h à 19 h, du lundi au vendredi |
| **Fermetures de l'année** | • Eté : du 05/08/2025 au 23/08/2025,<br>• Fêtes de fin d'année : du 23/12/2024 au 31/12/2024,<br>• Jours fériés<br>• Journées pédagogiques : 26/08/2024 et 02/01/2024 |

## Vos interlocuteurs La Maison Bleue

**Celine DEGRAEVE**

Directeur/ Directrice Régional(e)

**Ophélie VIVIER**

Directeur/Directrice de Territoire

**Emilie ORIOT**

(Arrivée le 03/01/2025)

Directeur / Directrice

# Les relations collectivités et tutelles

## Rencontres avec la collectivité

- ✓ Les contacts avec la collectivité sont réguliers, par téléphone ou mail
- ✓ COPIL le 26/03/2024 et le 27/11/2024
- ✓ Commission d'attribution en mai
- ✓ Gestion des listes d'attente au fil de l'eau

## Visites de tutelles et autres

- ✓ Visite PMI le 04/10/2024 et le 11/10/2024

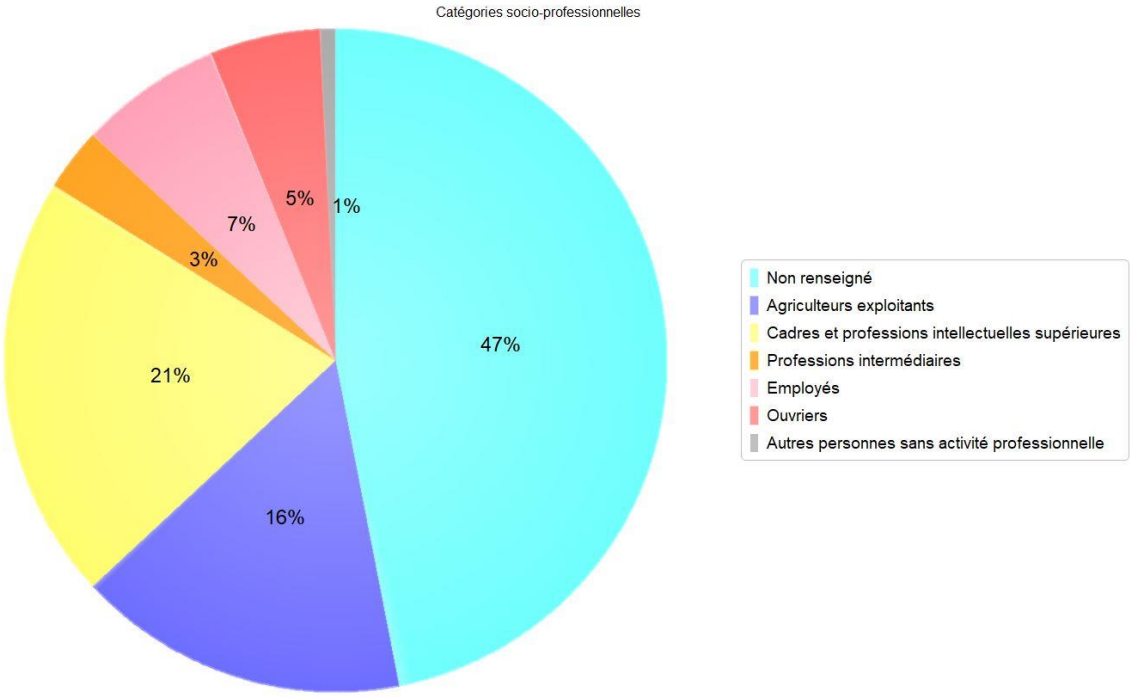


# Volet administratif et financier

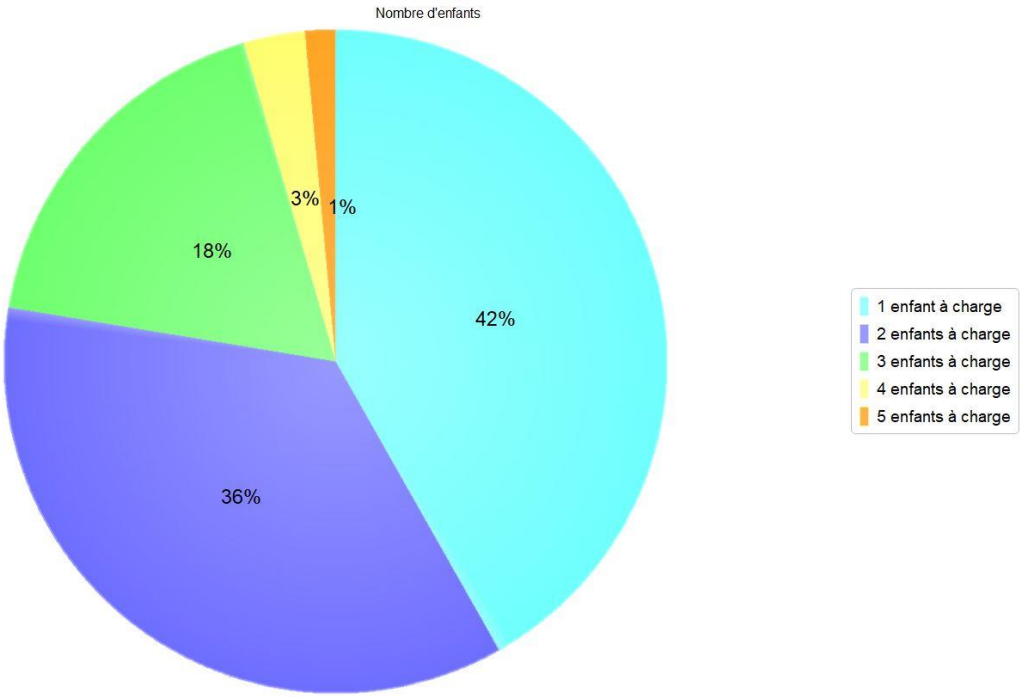
# Les chiffres clés

## Typologie des familles

### Par catégories socio-professionnelles

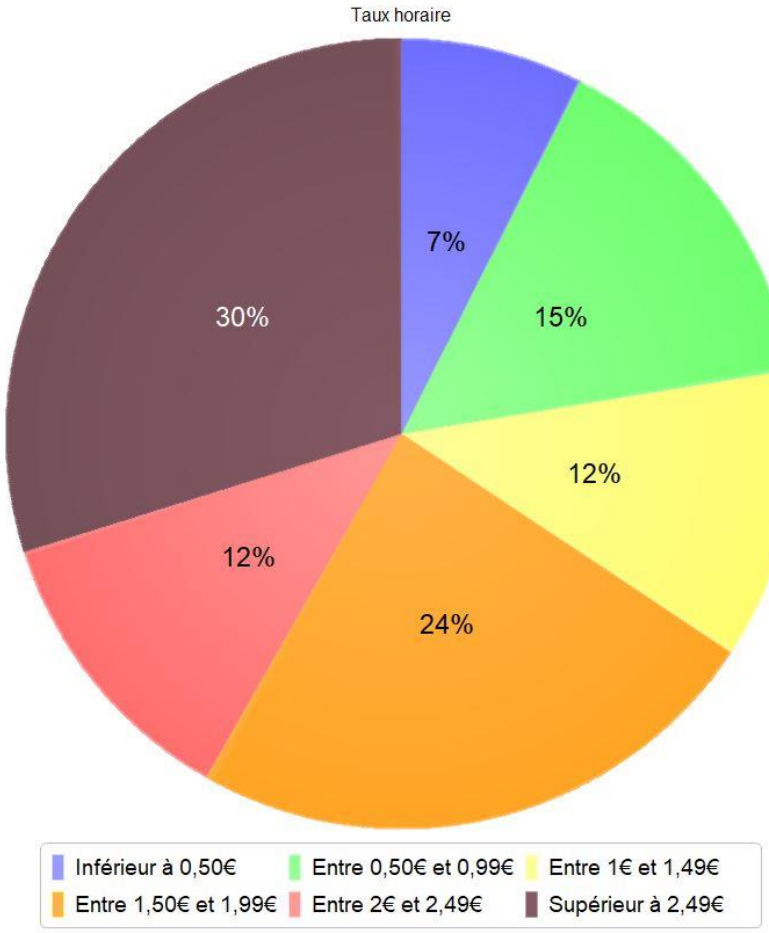


## Par nombre d’enfants



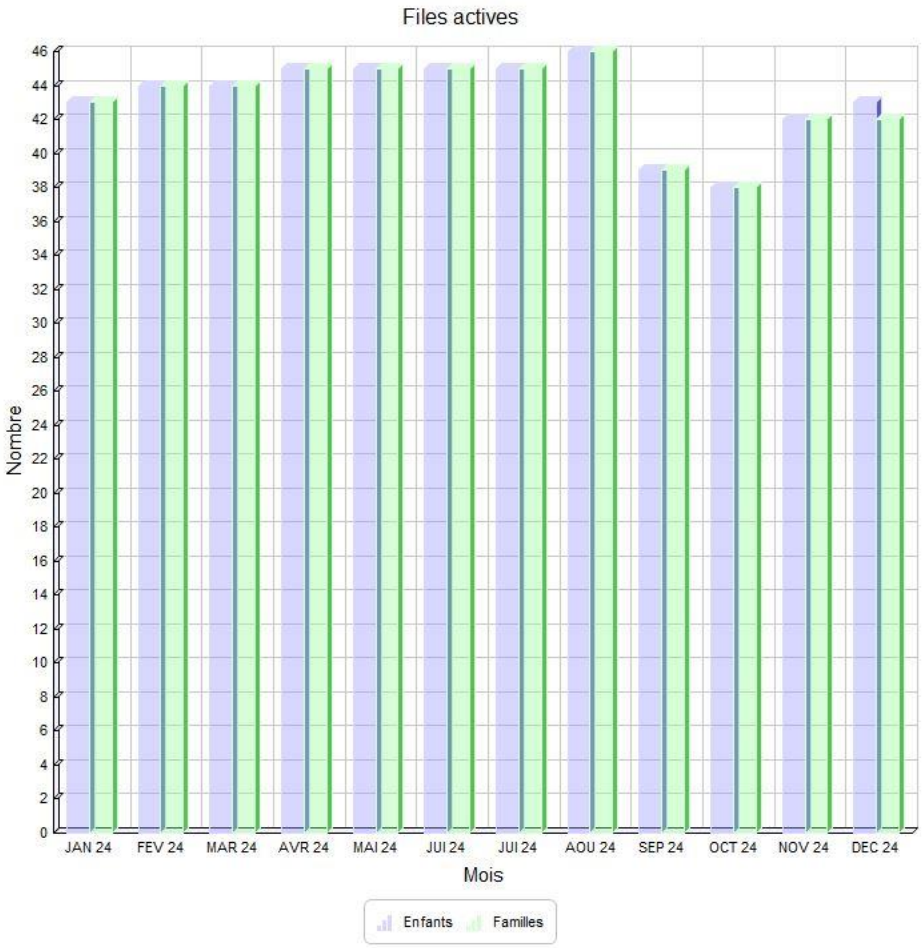
## Par participation familiale

En 2024, la participation familiale moyenne est de 1.97 €, pour une facture moyenne de 339.89 €.



## Enfants et familles accueillies

En 2024, la crèche a accueilli 67 enfants de 67 familles.

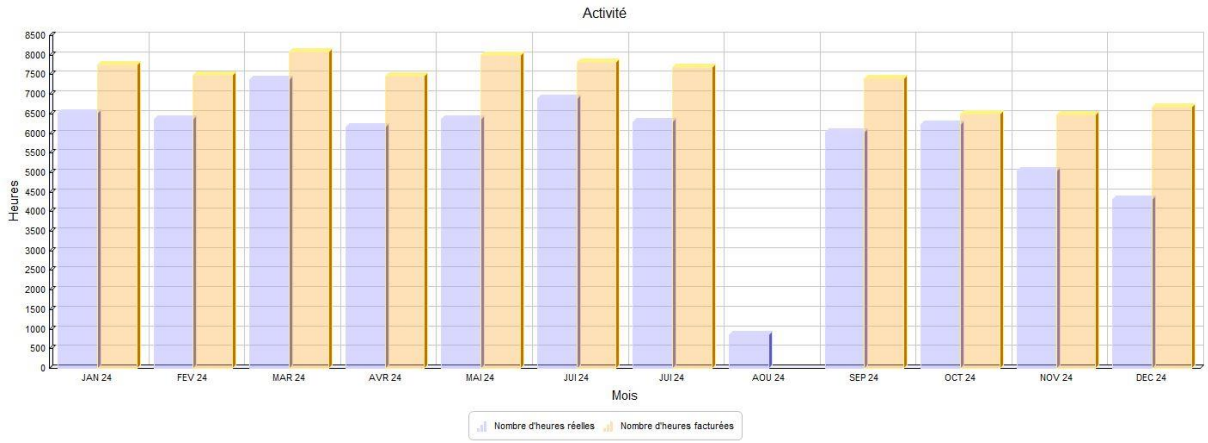


## L'occupation de la crèche

Les données d'activité de la crèche sont les suivantes :

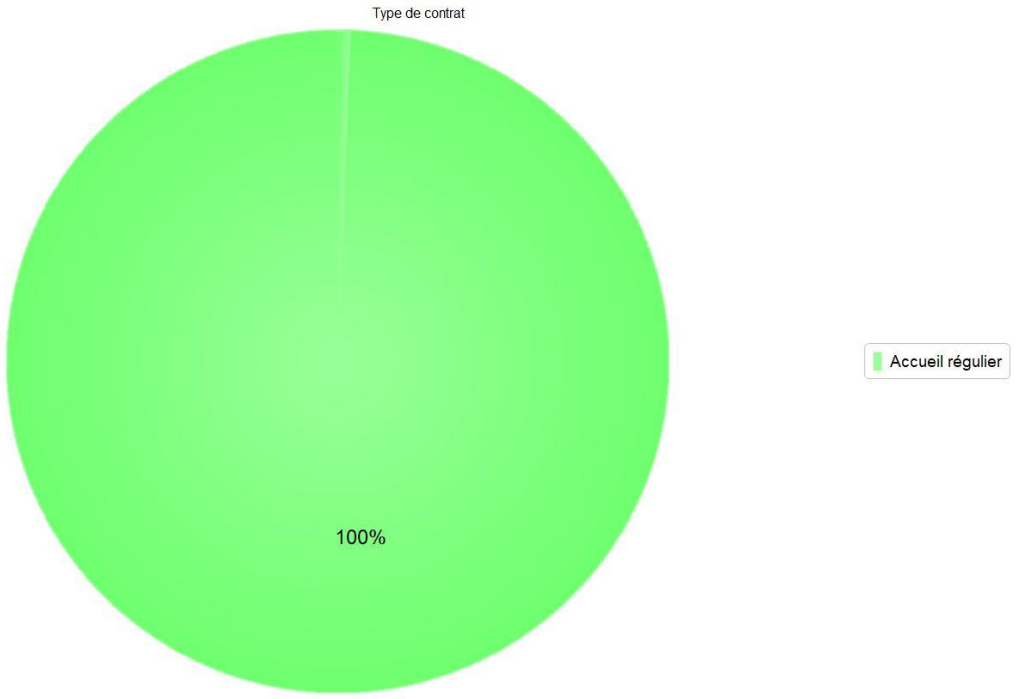
| | Occupation annuelle | Occupation moyenne mensuelle | Taux d'occupation |
|---|---|---|---|
| **Réel(le)** | 68 440 | 5 703 | 67.92 % |
| **Facturé(e)** | 81 330 | 7 394 | 80.72 % |

Cet écart s'explique par le lissage des factures permettant ainsi aux parents d'anticiper le coût mensuel de l'accueil de leur enfant en crèche.




Les données transmises sont conformes à la lettre Circulaire CNAF PSU du n° 2014–009 du 26 mars 2014 : « Chaque demi-heure commencée est comptabilisée tant du côté des heures réalisées que du côté des heures facturées. »

## Répartition des contrats d'accueil




## Moyenne hebdomadaire des contrats d'accueil

| Fréquentation Hebdomadaire | 1ère semaine du mois | 2ème semaine du mois | 3ème semaine du mois | 4ème semaine du mois | 5ème semaine du mois |
|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | 28,67 | 36,8 | 35,6 | 35,8 | 36,67 |
| Février | 37 | 37,8 | 25,8 | 31,8 | 39,25 |
| Mars | 39 | 36,6 | 37,4 | 40,2 | 39,4 |
| Avril | 38 | 24,2 | 29 | 37,8 | 39,5 |
| Mai | 39 | 38,5 | 39,4 | 38,75 | 40 |
| Juin | 38,2 | 38,6 | 36,4 | 37,4 | |
| Juillet | 37,8 | 36,4 | 26,4 | 27,2 | 21,33 |
| Aout | 17 | | | | 19 |
| Septembre | 33,2 | 30,8 | 30 | 33,4 | 33 |
| Octobre | 34,5 | 32,2 | 32,2 | 27,6 | 24 |
| Novembre | 32,4 | 28,25 | 28,2 | 32,4 | |
| Décembre | 34,2 | 33,8 | 27 | 14,5 | |

## Le rapport financier 2024

Les données financières vous seront transmises lors de la clôture des comptes.



# Volet équipe

# L'équipe de crèche

Conformément aux instructions qui nous ont été données par notre Déléguée à la Protection des Données, les informations concernant le personnel font l'objet d'une anonymisation (exception faite de la direction, qui est d'ordre public).

Cette année a été marquée par les événements suivants :

- L'absence de direction et la difficulté de recrutement.

## La composition de l'équipe au 31 décembre 2024

| Fonction | E.T.P. | Diplôme |
|---|---|---|
| Auxiliaire de crèche | 1 | Assistante Maternelle |
| Auxiliaire de crèche | 1 | CAP AEPE |
| Auxiliaire de crèche | 1 | CAP AEPE |
| Auxiliaire de puériculture | 1 | AP |
| Auxiliaire de puériculture | 1 | AP |
| Auxiliaire de puériculture | 1 | AP |
| Directrice adjointe | 1 | AP |
| Référent santé et accueil inclusif | | IPDE |

## Plan de formation




L'une des forces du groupe La Maison Bleue réside dans **l'offre de formations** proposée à toutes les équipes de La Maison Bleue.

Ainsi, les professionnels ont la possibilité de renforcer leurs compétences.

La Maison Bleue dispose de deux structures :

- **L'école d'Auxiliaires de Puériculture La Maison Bleue-Ifac**, accessible sur concours et délivrant un diplôme d'Etat.
- **Le Centre de formation La Maison Bleue**, agréé depuis 2014, proposant aux collaborateurs La Maison Bleue et aux professionnels Petite Enfance appartenant à des structures partenaires, un catalogue de formations diversifiées.

**En 2022, le Centre de formation a reçu la certification QUALIOPI.**

Après avoir obtenu la certification DATADOCK en 2017, le Centre de Formation La Maison Bleue poursuit la reconnaissance de son expertise pédagogique en obtenant cette distinction qui atteste de la qualité des formations dispensées quotidiennement.

La Maison Bleue
Centre de formation

C'est tout notre processus de gestion de la formation qui a ainsi été audité en 2021 et qui est récompensé aujourd'hui, aussi bien sur l'ingénierie pédagogique, l'animation des formations, l'évaluation des acquis des stagiaires que sur la compétence de notre réseau de formateurs.

Forte de ces deux structures, La Maison Bleue attire de nouveaux talents dans les métiers de la Petite Enfance et participe à **l'amélioration continue des pratiques professionnelles**.

## Devenir AP ou EJE avec La Maison Bleue

**La Maison Bleue place la formation professionnelle et le développement des compétences de ses professionnel(le)s au centre de sa stratégie et de sa politique de ressources humaines.**

C'est pourquoi nous les accompagnons dans leurs évolutions professionnelles sur les métiers d'Auxiliaire de Puériculture (AP) et d'Educateur/rice de Jeunes Enfants (EJE) à travers des programmes collectifs d'accompagnement sur mesure **: « Faisant Fonction d'Auxiliaire de Puériculture » (FFAP)** pour les AP et la **« Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE)** pour les AP et EJE.

### L'engagement de La Maison Bleue c'est :

- Un parcours de formation dédié avec un accompagnement sur-mesure à travers des ateliers collectifs et des entretiens individualisés avec un consultant spécialisé,
- Un suivi par le manager ou le tuteur du (de la) professionnel(le), sur sa crèche,
- Le financement intégral du dispositif par La Maison Bleue,
- Un poste d'AP ou d'EJE à l'issue de du parcours sur une crèche La Maison Bleue

### Action de formation conduites en 2024

| Formations | Date | Fonction | Nombre d'heures de formation |
|---|---|---|---|
| A l'écoute des parents | 28/06/2024 | Auxiliaire de crèche | 4 |
| Méthode HACCP | 17/06/2024 | Auxiliaire de crèche | 7 |
| Gérer un MAC en tant qu'Adjoint | 02 et 03/10/2024 | Directrice adjointe | 14 |
| Mieux communiquer avec les parents | 10/06/2024 | Auxiliaire de crèche | 5 |
| Mieux communiquer avec les enfants | 16/12/2024 | Auxiliaire de crèche | 7 |



# Volet famille

# L'inscription



## La procédure d'attribution

Les familles formulent leur demande auprès de la **collectivité**. En partenariat avec la collectivité, les places sont attribuées en fonction des besoins formulés par les familles, des critères de sélection émis par la Ville et des possibilités d'accueil de la structure.

## Le premier rendez-vous

Les parents retenus sont contactés par la Directrice pour fixer un rendez-vous, **en présence de leur enfant.**

Lors de ce rendez-vous, le règlement de fonctionnement de la crèche est expliqué.

Le recueil **des habitudes de vie de l'enfant** à la maison est présenté.

C'est l'occasion d'échanges autour des besoins des parents, de leurs attentes, qui favoriseront l'instauration d'une relation de confiance.




Au terme de ce rendez-vous, les parents reçoivent ***le petit livre bleu*** qui est la synthèse de l'accueil de l'enfant au quotidien.

## La visite des locaux

La Directrice présente la structure et les professionnels. Elle décline les grands axes du **projet pédagogique**.
Durant cet échange, les parents peuvent exprimer leur ressenti. Ils peuvent notamment évoquer la question de la séparation, la présence des autres enfants, les habitudes de leur enfant, etc.



## La dématérialisation du processus d'inscription en crèche

**En juillet 2021**, La Maison Bleue a lancé la dématérialisation du dossier d'inscription des familles en crèche.

Là où auparavant, les parents devaient compléter et signer des documents en format papier pour inscrire leur enfant, ils sont désormais invités à saisir leurs données et fournir leurs justificatifs sur un portail en ligne : **le Portail Famille**.

### Les étapes pour l'inscription

- Lorsque la pré-inscription en crèche est validée, **un lien unique** vers le portail Famille est communiqué par mail aux parents.
- Une fois connectées sur le portail, les familles sont tout d'abord invitées à renseigner leurs **informations personnelles administratives**.
- Ensuite, il leur est demandé de répondre à un **questionnaire nécessaire** au bon accueil de l'enfant.
- Enfin, la dernière étape consiste à déposer sur le Portail Famille **les documents justificatifs** indispensables pour finaliser l'inscription.

Tous ces éléments constituent le dossier d'inscription de l'enfant et les données sont automatiquement déversées dans l'outil de gestion Hoptis. Une fois le dossier accepté par la crèche, le contrat d'accueil est envoyé par **mail pour signature électronique**.

La dématérialisation du dossier d'inscription en crèche par La Maison Bleue répond à la demande grandissante des parents de pouvoir **gérer l'inscription de leur enfant en ligne**. Aussi, elle leur donne la possibilité d'accéder à leurs données instantanément et facilite ainsi la relation entre les familles et le personnel en crèche.

Grâce à des données toujours justes et exhaustives, la digitalisation de ce processus permet in fine aux équipes de **réserver le meilleur accueil possible aux enfants**.

# Les parents et la crèche

La Maison Bleue donne une **place centrale aux parents** dans la mise en œuvre du projet pédagogique de la crèche. En valorisant les activités et les ateliers mis place, elle souhaite leur faire partager les moments que vivent leur enfant.

## La communication avec les familles

### La communication entre la famille et les professionnels

Chaque jour, le personnel informe les parents en fin de journée de **la vie de leur enfant à la crèche** par le biais des **transmissions orales** (des auxiliaires, des éducatrices, du professionnel référent de l'enfant), **écrites** (fiches de rythme essentiellement pour les bébés)

En complément, différents temps d'échange ont été organisés au sein de la structure

- Deux réunions de rentrée le 8 et 10 octobre 2024

### La communication entre la crèche et toutes les familles

#### Les panneaux d'information

La crèche est équipée de panneaux d'affichage en bois facilement reconnaissables par leur forme de maison. On trouve sur ces panneaux toutes **les informations utiles** pour les parents.




On y trouve notamment :

- Le règlement de fonctionnement
- Le projet éducatif
- Les menus de la semaine
- L'organigramme de la crèche
- L'équipe
- D'autres informations utiles

## L'application A la crèche

**L'application A la crèche : l'application mobile pour un échange facilité entre la crèche et les parents !**

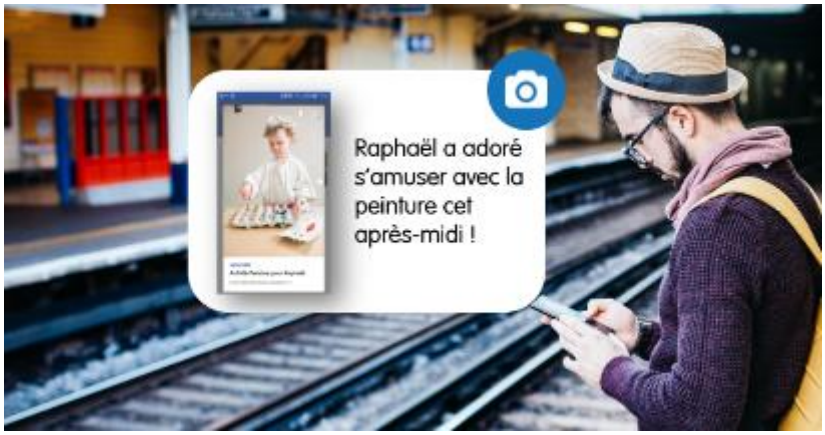
Grâce à cet outil développé par La Maison Bleue, les parents peuvent participer à la vie de la crèche en consultant des publications rédigées par la directrice comme les **actualités de leur crèche** (annonces des évènements : Festival des Parents, Café parents, animation d'atelier des enfants…), **des photos et vidéos des activités réalisées** pour les revivre avec leur enfant de retour à la maison !



La Maison Bleue y accompagne également les parents via la publication d'actualités pédagogiques.

Les parents y retrouvent les **coordonnées de la crèche**. En bref, un outil pratique pour des parents toujours plus informés !



# La participation des familles

## Le parent, premier éducateur de son enfant

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe s'appuie sur eux pour :

- **Transmettre** les informations qui aideront les adultes vers une meilleure connaissance et un meilleur accompagnement de leur enfant
- **Participer** à la vie de la crèche (accompagnement pour les sorties, animations diverses, festivités), les solliciter pour leurs compétences
- **Apporter** des suggestions sur l'organisation au quotidien, au cours de réunions organisées dans chaque service
- **Mettre en place** une co-organisation pour certaines activités : bibliothèque, ludothèque, etc.

Ce dialogue entre parents et professionnels nous permet d'avancer ensemble, d'affiner et d'adapter notre projet pédagogique et de réajuster si besoin nos pratiques.

## La crèche : le soutien à la parentalité

Une demande **d'écoute et de reconnaissance** émane d'un certain nombre de parents, fondée sans doute sur le besoin de retrouver des points de repères, de redonner sens à la relation éducative, mais aussi sur la nécessité de recouvrer des capacités d'agir et d'être reconnus par l'institution dans une démarche participante.

**Dans une logique d'appui, de soutien et de partage, nous proposons aux parents l'écoute bienveillante de l'équipe :**

- Celle de la *directrice* au cours de rencontres informelles ou d'entretiens si besoin.
- Celle du référent santé et accueil inclusif qui, outre les consultations systématiques auxquelles les parents peuvent assister, pourra être sollicité pour des conseils.
- Celle des *auxiliaires, des éducatrices*, qui sont les premières dépositaires de la parole des parents.
- pour répondre à leur questionnement concernant leur enfant tant à la crèche qu'à la maison, à l'exercice de leur rôle de parents.
- Il peut également être à l'initiative de rencontres, quand un enfant nous interpelle ou quand l'équipe décèle un besoin, que ce soit pour l'enfant ou ses parents.

** En développant les rencontres avec les parents, le psychologue favorise l'expression des sentiments éprouvés liés à la naissance d'un enfant, à la séparation lors de l'entrée de l'enfant à la crèche ou autre, aux angoisses suscitées par l'enfant qui grandit (aussi lors de Café des parents). De plus, il aide les parents à établir un lien de confiance avec le personnel, évitant que l'enfant puisse être l'enjeu de conflits qui pourraient s'avérer préjudiciables à son développement.*

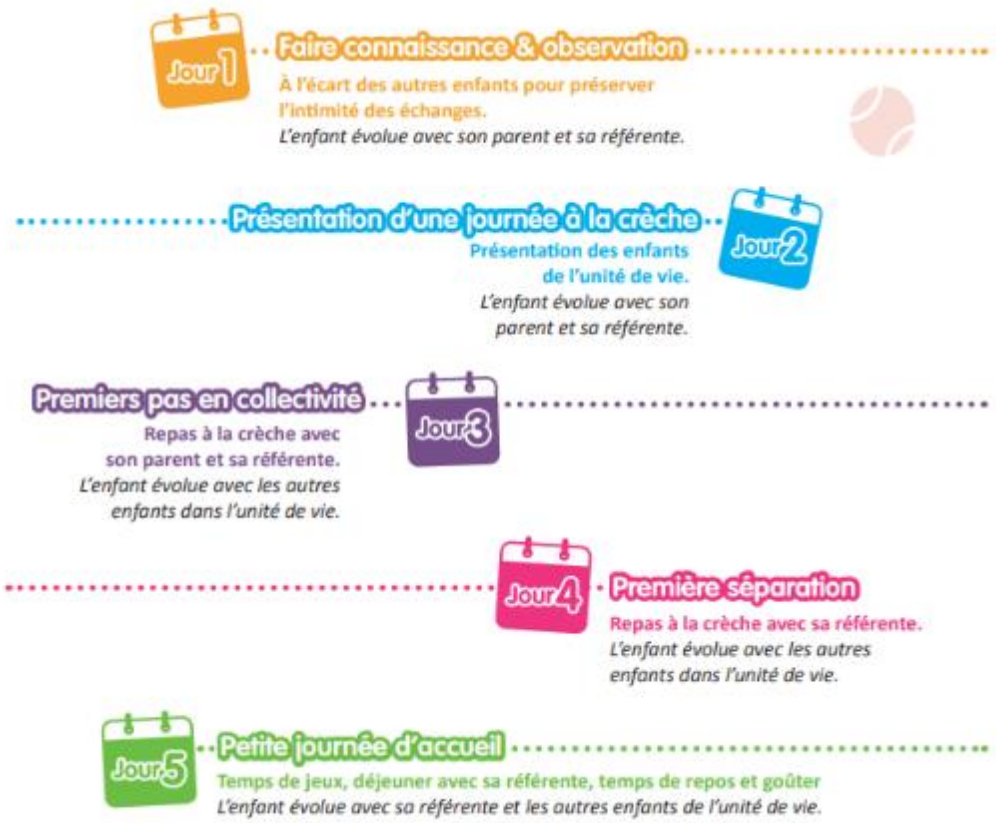


# Volet enfant

# L'accueil

## La semaine d'accueil

La semaine d'accueil, c'est le temps nécessaire à l'enfant et sa famille pour faire connaissance, **échanger et créer des liens avec les professionnels**. Ce moment privilégié favorise le climat de confiance.




Chaque parent se présente auprès de **son professionnel référent** : c'est la/le professionnel(le) qui va favoriser la sécurité affective de l'enfant, la continuité dans la relation avec ses parents en privilégiant un accueil individualisé ; l'enfant sait sur qui il peut compter, il anticipe qui va s'occuper de lui en priorité.

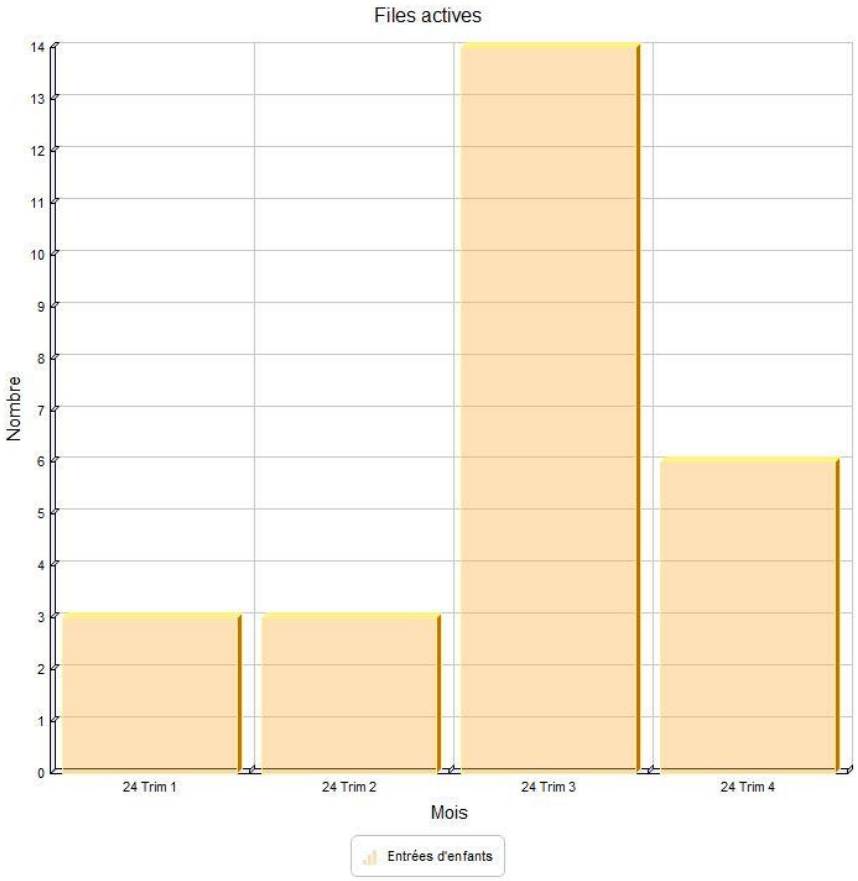
Le professionnel référent échange avec le parent sur **les habitudes de vie de son enfant** (tétée, repas, sommeil, jeu, etc.) afin d'essayer de s'adapter au maximum à ce qu'il connaît déjà.

Ainsi, durant les premières rencontres, la voix et les gestes du/de la référent(e) se mêlent à ceux du parent. Et ensemble, référent(e), parent et enfant, tissent un premier lien. Les renseignements portés sur la fiche des « **habitudes de vie** » permettent de :

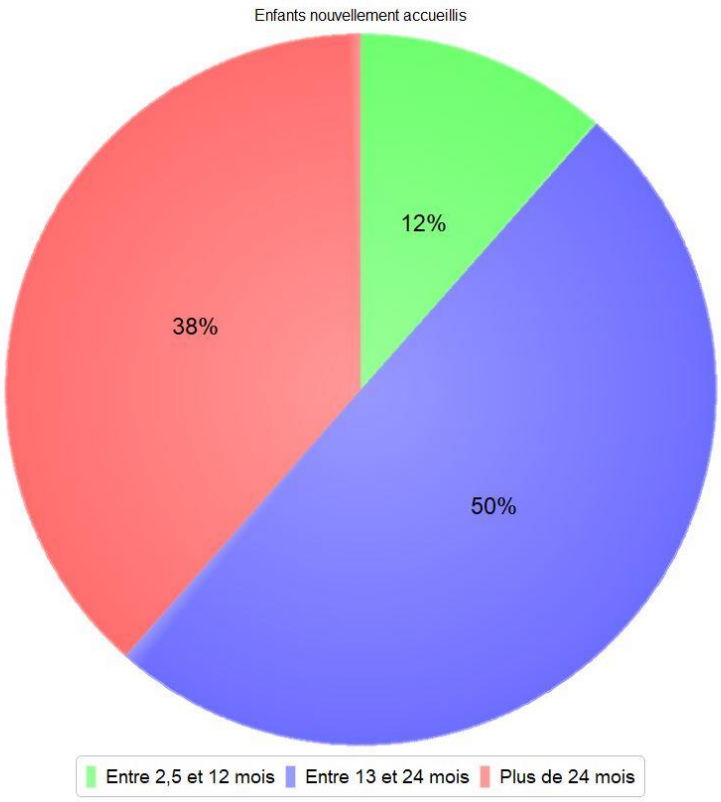
- Découvrir les habitudes et le rythme de vie de l'enfant
- Être à l'écoute des attentes affectives, éducatives et culturelles des parents
- Tracer les premiers temps du parcours de l'enfant en crèche



## Nombre d’entrées par trimestre



## Enfants accueillis par tranche d’âge au 31 décembre



## Accueil des enfants en situation d'urgence

Cet accueil s'adresse à des parents qui, dans **des situations particulières et imprévues**, ne peuvent assurer provisoirement la garde de leur enfant : problème de santé, changement inopiné dans l'organisation du travail, problème de précarité psychosociale. Ces situations, qui compromettent la sécurité de l'enfant, rendent nécessaires **son accueil en urgence** dans l'intérêt de celui-ci et de ses parents.

Nous avons accueilli aucune famille en situation d'urgence

# Accueil d'enfant à besoins spécifiques



## Les dispositions mises en place pour l'enfant

### Un accueil ouvert aux enfants porteurs de handicap et/ou à besoins spécifiques

L'accueil collectif est un moyen **d'accompagner des parents** et **de sociabiliser des enfants** se sentant isolés du fait d'un handicap ou d'une maladie. La vie de la crèche est alors orchestrée de façon à accueillir ces familles dans les meilleures conditions. Nous leur accordons une importance particulière, conscients que la crèche peut être une chance supplémentaire pour leur enfant de s'épanouir et de bien grandir.

Préalablement à l'accueil de ces enfants, La Maison Bleue dispose de :

- Une équipe pluridisciplinaire formée pour **apporter le soutien adéquat à ces familles**
- Un projet pédagogique adapté à l'accueil et **l'épanouissement des enfants**

### Un projet pédagogique ouvert à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques

Notre projet pédagogique est adapté à l'accompagnement de l'enfant en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques. Il faut que son handicap soit compatible avec la vie en collectivité et que l'équipe ait la capacité de l'accueillir dans des conditions optimales. L'accueil est validé par le référent santé et accueil inclusif de la crèche avec le concours du médecin traitant de l'enfant, et éventuellement des spécialistes qui le suivent (kinésithérapeutes, ergothérapeutes…).

### L'accueil de l'enfant à besoins spécifiques en crèche

L'accueil de l'enfant à besoins spécifiques en crèche permet de :

- Mobiliser ses potentialités, accéder à une autonomie à travers la découverte de ses capacités, développer ses compétences, sa confiance en lui
- S'enrichir mutuellement au contact d'autres enfants et adultes
- Permettre à chaque enfant de découvrir la différence

La Maison Bleue a pour souci de **ne pas enfermer l'enfant dans son handicap.** Nos professionnels lui reconnaissent les mêmes désirs et les mêmes besoins qu'aux autres, même s'ils s'expriment de façon différente.

### Le projet d'accueil individualisé (PAI) : permettre l'éveil de chacun

Un PAI est mis en place dès que l'accueil d'un enfant nécessite des aménagements spécifiques. Pour ces enfants, il est établi avec la famille et les professionnels qui accompagnent l'enfant au quotidien. Il précise :

- Les signes ou symptômes à repérer
- Les mesures à prendre (réorganiser les espaces, faciliter l'intervention des différents services spécialisés, affecter du personnel supplémentaire, etc.)
- Les modalités d'intervention médicales, thérapeutiques
- Les régimes alimentaires, les dispenses d'activités, les aménagements d'horaires.
- Les partenaires engagés (équipes, spécialistes, etc.) et le rôle de chacun

Le **service Qualité** de La Maison Bleue met à disposition dans son fonds documentaire une fiche technique portant sur le PAI. Une fois remplie, elle est envoyée aux professionnels de santé et validée par le référent santé et accueil inclusif de crèche.

**Des réunions de concertation et de synthèse avec les intervenants spécialisés** (CMP, Centre de soins, Sessad, etc.) sont régulièrement organisées de manière à évaluer et à réajuster le PAI au regard de l'évolution de l'enfant.

## Les dispositions mises en place pour le personnel

### Un soutien pour le personnel de crèche

Des démarches ont été entreprises afin de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, notamment :

- Accompagnements personnalisés à l'aide de Référents Handicap,
- Aménagements de nos structures, de nos organisations et du temps de travail
- Enseignement de la langue des Signes Française (LSF) dans nos crèches accueillant des collaborateurs sourds ou malentendants

Le handicap peut générer un sentiment d'impuissance et d'anxiété chez les professionnels. Nous tenons donc à les préparer psychologiquement pour qu'ils puissent accompagner l'enfant porteur de handicap avec professionnalisme.

### Le personnel de la crèche bénéficie

- D'une **formation adaptée**
- D'un **soutien personnalisé et continu** de la part de l'équipe d'encadrement et du psychologue de la crèche

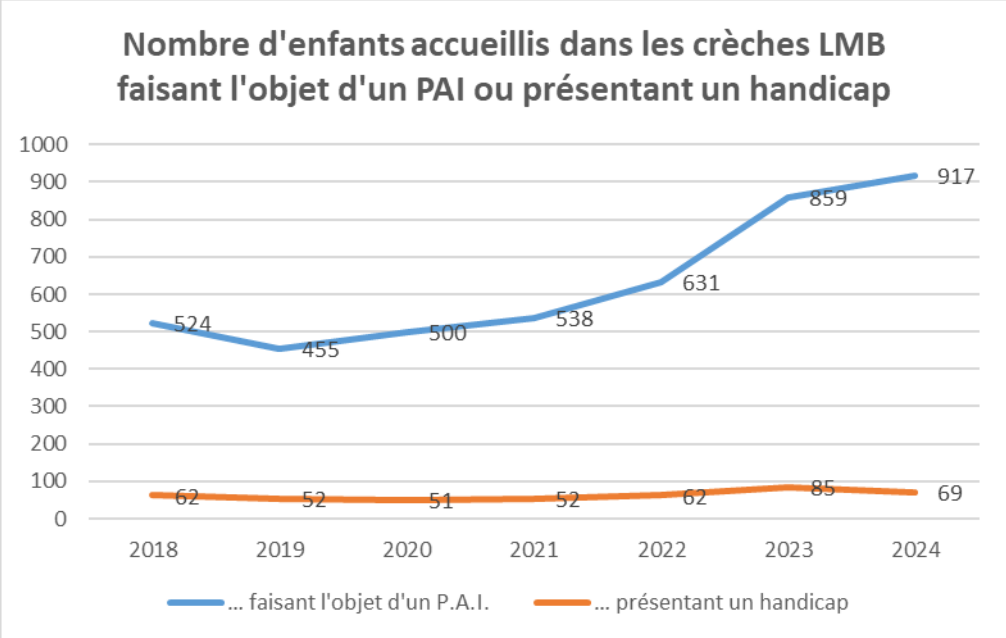
## Suivi du pôle qualité améliorant la prise en charge des enfants à besoins spécifiques

Le **service Qualité** de La Maison Bleue élabore chaque année une **« enquête PAI handicap »** qui recense les différents handicaps rencontrés dans l'ensemble de nos crèches : handicap moteur, sensoriel ou mental.

**L'objectif** est de mieux suivre dans le temps les enfants porteurs de handicap et surtout mettre en place des mesures adaptées :

- Le handicap nécessite-t-il un **aménagement spécifique** ?
- Le handicap nécessite-t-il un **surcroît de personnel** ?

En 2024, nous avons comptabilisé parmi tous les enfants accueillis, 3 enfants faisant l'objet d'un PAI et aucun enfant présentant un handicap.



## La Maison Bleue s'engage pour une société plus inclusive

Nous nous engageons à travers des actions de sensibilisation et des partenariats avec des associations.

La Maison Bleue est l'un des partenaires officiels depuis 4 ans de La Nuit du handicap, nous participons à l'animation de l'événement en proposant des **activités ludiques et sensorielles autour d'un moment de partage et de sensibilisation.**

La Maison Bleue et **Autistes sans Frontières** agissent ensemble pour sensibiliser les équipes de crèches et les référents handicap aux **troubles du spectre de l'autisme (TSA).** En 2021, La Maison Bleue finance **la scolarité dans un Atelier Bleu** pour un enfant autiste.

La Maison Bleue participe à la Recherche avec **SIBIUS** : des solutions E-santé & I.A. pour améliorer **la prise en charge des troubles neurocognitifs.** A ce jour, 4 crèches La Maison Bleue ont participé à des sessions d'exploration pour **détecter l'autisme précocement chez les enfants.**

La Maison Bleue a également participé en 2021 au DuoDay, journée dédiée à l'accueil de personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire pour faire découvrir son métier et l'entreprise

La Maison Bleue a participé en 2021 au course Odyssea Paris. Cette course à lieu pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Nos collaborateurs, crèches et siège se sont mobilisés.

## Le déroulement d'une journée

Les repères sont très importants pour le développement de l'enfant. Les horaires indiqués ci-dessous sont à titre indicatif et varient en fonction de la crèche. Ce planning est adaptable aux besoins de chaque famille.



## Le temps des activités et des ateliers

Les activités sont adaptées à l'âge de chaque enfant. Elles sont développées par le personnel de la crèche sous l'impulsion de l'Educatrice/Educateur de Jeunes Enfants (EJE) et dans le respect du projet éducatif.

Chaque fois et quel que soit l'activité ou le moment, l'EJE incite l'enfant à faire seul, comme pour l'habillage, le déshabillage, mettre ses chaussures, etc.



## La vie dehors

Le jardin est un lieu de découvertes psychomotrices, d'observations, de récolte, de cueillette (feuilles, herbes, fleurs que l'enfant prend plaisir à offrir).



## Le temps du repas

Le repas est attendu par tous, il rythme la vie de l'enfant à la crèche. Le bébé va boire dans les bras de son Auxiliaire jusqu'à ce qu'il puisse se tenir assis tout seul et qu'il soit suffisamment autonome.

Afin de diminuer la frustration liée à l'attente, un tour de rôle (qui tient compte de son rythme naturel, de son appétit, de son heure d'arrivée) sera proposé à l'enfant dès que son repas se fera à heure fixe.

Progressivement, il découvre la cuillère, patouille dans l'assiette, expérimente, se barbouille. Véritable moment de plaisir sous le regard de la professionnelle.

Il mange seul, jusqu'à ce qu'il soit en mesure de partager ce moment de plaisir privilégié avec un ou plusieurs enfants par la suite.

## Le temps des soins

Le repas terminé, la fatigue commence à se faire sentir. L'enfant est accompagné pour le déshabillage et le change si besoin.

## Le temps du sommeil

Chez les Bébés, les besoins de sommeil s'expriment tout au long de la journée. La/le référent(e) sait identifier les signes de fatigue de l'enfant et accompagne individuellement l'endormissement de chaque enfant. Le temps de repos des Bébés est surveillé selon la procédure en vigueur et les passages des professionnels dans le dortoir sont tracés.

Chez les Moyens et les Grands, après le déjeuner, le sommeil est bienvenu. Chacun regagne son lit avec « doudou » et/ou tétine, etc. La/le professionnel(le) respecte le rituel d'endormissement de chacun, les paupières se ferment petit à petit.

Le réveil s'effectue tout aussi progressivement, il s'étale dans le temps. L'enfant qui se réveille peut sortir de son lit et du dortoir accompagné par la/le professionnel(le) qui assure la surveillance de l'espace de sommeil et regagner la salle où il trouvera une ambiance agréable et des jeux calmes.

Les temps de soins reviennent, change de la couche et habillage, autant de moments privilégiés qui font la transition avec l'après-midi.

## Le temps des retrouvailles

Les départs s'échelonnent à partir de 15 h30. L'enfant qui a repéré l'heure d'arrivée de ses parents (comme son tour de rôle pour les repas) attend sans s'impatienter.

Moment heureux des retrouvailles, souvent l'enfant tient à terminer son jeu ou à le partager avec ses parents.

## L'éveil des enfants

Au-delà d'un aménagement favorisant le jeu autonome, les différentes activités d'éveil sont proposées pour répondre aux besoins et aux rythmes de l'enfant selon son âge et ses envies. L'enfant est libre d'y participer, sous le regard des professionnels qui l'aident à se poser tout en encourageant et en soutenant ses expériences et ses découvertes.

### Autres activités proposées

| | |
|---|---|
| **Les jeux d'éveil sensoriels** | La/le professionnel(le) va aménager un espace juste assez grand, muni de tapis et sécurisé, où l'enfant pourra progresser à son rythme et faire ses propres expériences (il pourra se retourner, se déplacer, saisir des objets…) |
| **Les activités extérieures** | Tous les jours, des sorties dans le jardin vont permettre à l'enfant la découverte de son environnement. |
| **Les jeux moteurs** | Activité de jeu avec des mouvements locomoteurs : marcher, courir, sauter, grimper, ramper, pousser, tirer, attraper, pédaler… |
| **Les jeux de manipulation** | Activité de jeu répétés avec des mouvements de préhension : saisir, serrer, vider, remplir, taper, viser, enfiler, lacer… |
| **Les jeux symboliques** | Jeu permettant de faire semblant, d'imiter les objets et les autres, de jouer des rôles, de créer des scénarios et de représenter la réalité au moyen d'images ou de symboles. |
| **Les jeux de construction** | Jeu d'assemblage pour réaliser un ensemble en 3 dimensions : empiler, emboiter, superposer, clippage, vissage |
| **Les jeux d'agencements** | Jeu d'assemblage linéaire réalisé par emboîtement, encastrement, juxtaposition de pièces côte à côte, par enfilage, piquage, tressage… |
| **Les jeux d'association** | Pour les enfants d'âge préscolaire. Jeu composé de pièces séparées, isolées qui sont destinées à être associées, selon des règles précises en fonction d'un lien logique : forme, de couleur… |
| **Les supports narratifs** | Ce projet ne vise en aucun cas un apprentissage précoce de la lecture mais le livre, en entrant dans le quotidien des enfants, les accompagne sur le chemin de la communication verbale et facilite plus tard l'apprentissage de la lecture. |



# Volet travail institutionnel

## Les réunions d’équipe

- **Les réunions pédagogiques** sont organisées deux fois par an

## Les journées pédagogiques

| Dates | Le 2 janvier 2024 et le 26 août 2024 |
|---|---|

# Le rôle du référent santé et accueil inclusif et du psychologue

## Le Référent Santé et Accueil Inclusif

La fonction de référent "Santé et Accueil inclusif" est exercée par une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice.

Son temps d'intervention annuel est de 40 h.

Le référent "Santé et Accueil inclusif" travaille en collaboration avec les professionnels de l'établissement, les professionnels du service départemental de la Protection Maternelle et Infantile et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

**Les missions du référent "Santé et Accueil inclusif" sont les suivantes :**

- **Informer**, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques ou atteints de maladie chronique ;

- **Présenter** et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles de soins ;

- **Apporter** son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;

- **Veiller** à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;

- **Aider** et accompagner l'équipe de l'établissement dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille, pour un enfant dont l'état de santé le nécessite ;

- **Assurer** des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;

- **Contribuer,** dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en

- coordination le responsable de l'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;

- **Contribuer,** en concertation avec le responsable de la structure, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;

- **Procéder,** lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du responsable de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;

- **Délivrer,** lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

**Les jours et heures de présence et de disponibilité du référent "Santé et Accueil inclusif" sont communiqués aux parents via le tableau d'affichage. »**

# La supervision des crèches

## Réunion mensuelle de secteur

Elles sont organisées une fois par mois et animées par **la/le responsable de secteur de La Maison Bleue** avec les directrices d'un même secteur. Elles ont pour objet de travailler **la cohérence de gestion des crèches** de l'entreprise et de certaines pratiques s'inscrivant dans la pédagogie de La Maison Bleue. C'est aussi une réunion d'information pour les directrices et **un temps de partage** et réflexion sur les différents aspects du travail en crèche.

Ces réunions sont également l'occasion de faire intervenir des interlocuteurs du siège, afin de **partager les expériences terrains**.

## Suivi et accompagnement du pôle pédagogique

Ce suivi consiste en une **analyse et une synthèse de la situation** par le biais d'un audit programmé. Cet audit est réalisé par la référente pédagogique (de formation infirmière puéricultrice) et en lien avec la directrice et les équipes. Il est suivi d'un **bilan des préconisations** et **d'un plan d'actions pédagogiques**.

# L’analyse des pratiques professionnelles

Conformément à l’article R2324-37 du Code de la Santé Publique, des temps d'analyse de pratiques professionnelles sont organisés pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants.

Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre.

Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants. Elles rassemblent un maximum de quinze professionnels.

Ces séances sont animées par une directrice éducatrice de jeunes enfants

Elles se sont réparties de la manière suivante en 2024 :

| | Séance Analyse des pratiques n°1 |
|---|---|
| **Dates** | **10/12/2024** |
| **Durée** | **2h** |
| **Nombre de professionnels présents** | **5** |
| **Qualification du professionnel ayant conduit la séance** | **EJE** |



# Volet objectifs

# Les objectifs 2025

L'accompagnement des enfants au multi-accueil Peintre Gérôme doit être avant tout pensé en fonction du développement de l'enfant, de ses besoins. Le principal objectif est de l'aider à grandir, en fonction de son propre rythme et non d'objectifs préalablement définis.

L'écriture de ce rapport d'activité nous ouvre la porte à la construction de nouveaux projets qui vont nous permettre de consolider cet objectif de bienveillance et d'empathie, à savoir :

- Mettre en place des partenariats
- Mettre en place des projets
- Favoriser le recrutement de l'équipe



# Volet sécurité, qualité et développement durable

# Les travaux et la sécurité

## Maintenance

| Nature des travaux effectués | Société | Date |
|---|---|---|
| Protection des fenêtres (axes verticaux) | Armada | 04/11/2024 |
| Apparition de vis au sol à plusieurs reprises (sous les fenêtres)<br>fenêtre qui est très difficile à manipuler. | PHINELEC | 26/09/2024 |
| le groom de la porte est cassé | PHINELEC | 17/09/2024 |
| Cafard en section | ABIOXIR | 26/09/2024 |
| Badgeuse à mettre en service suite à l'installation de la fibre | DELEC | 05/09/2024 |
| Lave-vaisselle biberonnerie HS | CBC EQUIPEMENT | 04/09/2024 |
| Anti pince doigts à changer dans l'espace de vie des bébés | PHINELEC | 24/09/2024 |
| Rebord de fenêtre à sécuriser | PHINELEC | 11/10/2024 |
| Le sèche linge dysfonctionne il tourne mais ne sèche plus le linge | CBC EQUIPEMENT | 26/09/2024 |
| Fuite au niveau du lave-vaisselle de la cuisine. | MRG | 01/07/2024 |
| Invasion de fourmis dans l'unité de vie des bébés, des grands ainsi que dans notre salle de pause. | ABIOXIR | 02/05/2024 |
| Intervention maintenance regroupée :<br>- poser 3 miroirs d'angle permettant la visibilité des angles morts dans l'unité des moyens et des grands.<br>- La bordure des plaintes de l'unité des bébés est saillantes, voir pour positionner un joint ou un revêtement sécurisant<br>- rampe d'accès en bois brut, donnant de l'unité des bébés à la terrasse extérieure à protéger<br>- enlever toutes les vis qui dépassent du mur dans l'unité des moyens | PHINELEC | 20/06/2024 |
| Le "portail" menant à l'unité de vie des moyens ne ferme plus. Les meubles fixés pour faire tenir la barrière se sont disloqués, les vis sont visibles et très dangereuses pour les enfants.<br>La barrière/ Portail est essentiel car l'unité des moyens, sans elle, est relié à la buanderie et locaux du personnel. | PHINELEC | 08/03/2024 |

| | | |
|---|---|---|
| Nettoyage jardin | 1001 JARDINS | 04/04/2024 |
| Sécuriser la remontée en bois brut qui donne accès au jardin dans l'unité de vie des bébés. | Armada | 18/06/2024 |
| Problématique de chauffage | GESEC | 23/01/2024 |

## Sécurité incendie

Dès l'ouverture de la crèche, l'équipe est formée à la sécurité incendie par le prestataire retenu par La Maison Bleue, Eco Sécurité Incendie. A l'occasion de cette formation d'ouverture, le protocole d'évacuation est établi et reporté sur la trame fournie à cet effet dans le book qualité.

La connaissance et le respect de ce protocole d'évacuation sont évalués chaque année lors d'exercices d'évacuation incendie. Ces derniers donnent lieu à un bilan d'exercice d'évacuation incendie complété par la directrice et une information des parents.
Les actions correctrices identifiées par la directrice au cours de ces exercices sont reportées dans le plan d'actions de la crèche.

La maintenance des équipements de sécurité incendie est effectuée annuellement par le prestataire.

A la crèche Peintre Gérôme l'exercice d'évacuation a eu lieu le **01 10 2024.**
Le registre de sécurité a été mis à jour.

## Plan de mise en sûreté

Dans le contexte de maintien du plan Vigipirate, et conformément à la circulaire ministérielle du 17 août 2016, relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant, notre établissement a mis en place un Plan de Mise en Sûreté, qui vise à analyser les risques auxquels il est exposé et à déterminer les mesures nécessaires pour assurer la mise en sûreté des enfants et des personnels.

**Ce plan fait l'objet d'un exercice annuel spécifique permettant de tester et de valider le dispositif.**

## Plan canicule

Afin de prévenir les conséquences liées à un épisode de canicule sur la santé des enfants, un plan d'évaluation des moyens de lutte contre les fortes températures est mis en place dans l'établissement et fait l'objet d'un rappel annuel auprès de l'équipe. Les recommandations complémentaires en matière d'aération, de ventilation et de climatisation en période d'épidémie de Covid-19, élaborées par le Ministère des Solidarités et de la Santé, y ont été intégrées.

## Qualité de l'air intérieur

Conformément à la réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants, notre établissement :

- Réalise tous les ans une auto-évaluation, afin d'engager une démarche pro-active et coordonnée d'amélioration de la qualité de l'air intérieur (« Guide complet QAI web »).
- Affiche le document reproduit ci-contre (« Dans cet établissement, on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur »)
- Réalise, tous les 7 ans, une évaluation des moyens d'aération et de ventilation, afin de pouvoir établir s'ils sont présents ou non dans le bâtiment et juger de leur état de fonctionnement.



# La qualité et la satisfaction client

## La démarche qualité

La Qualité est une démarche globale de La Maison Bleue qui vise à :

- **Écouter les attentes des clients,** pour proposer les services les mieux adaptés aux besoins
- **S'organiser** pour satisfaire les attentes de nos clients
- S'engager dans le cycle vertueux de **l'amélioration continue**




La Direction Petite Enfance et Qualité pilote, avec l'ensemble des collaborateurs du Siège et des crèches :

- La mise à disposition à tous **d'une base documentaire actualisée et répondant aux besoins**
- La **mesure de la qualité de service**, opérationnelle et pédagogique
- La **satisfaction client**
- Les **plans d'amélioration**

Au sein de chaque crèche, les directeurs s'engagent à :

- La mise en œuvre du **socle pédagogique** et le respect des **procédures de gestion** de l'établissement
- La mesure de la qualité du service via les **auto-évaluations pédagogiques et opérationnelles**
- L'accueil, l'écoute et la **satisfaction des clients** (familles et réservataires)

## Les ressources documentaires « qualité »

Pour soutenir le Siège et les crèches dans l'accomplissement des missions au quotidien, nous mettons à disposition de tous des ressources documentaires qui :

- **Répondre aux attentes** des partenaires et des clients
- **Accompagnent, motivent et font monter en compétences** les équipes
- Garantissent un **niveau élevé d'efficacité de gestion de la qualité**
- Répondent à nos engagements de **Certification « Petite Enfance »** Bureau Veritas



## Les audits et la mesure de la qualité de service

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, La Maison Bleue s'est dotée **d'outils et de moyens de mesurer la qualité d'accueil** délivré dans les crèches.

Les directeurs de crèche sont **les 1ers acteurs de la qualité de service** au sein de la structure.

À ce titre, ils :

- **Mettent en place et évaluent la qualité** :
  - Du déploiement de notre offre pédagogique
  - De tous les aspects opérationnels et de gestion quotidienne
- Déterminent les **plans d'actions et d'amélioration**, pour plus de réactivité et efficacité

Ils sont accompagnés et soutenus dans la démarche par **le Responsable d'Exploitation de Secteur et la Référente Pédagogique** dans :

- **L'évaluation de la qualité** (suivi des auto-évaluations et audits)
- La mise en place et le suivi des **plans d'action et d'amélioration**




**Une réunion de pilotage trimestrielle** - sur la qualité opérationnelle et la qualité pédagogique - est organisée **avec les Directeurs Régionaux.**

**Ce pilotage de proximité** permet une meilleure implication des crèches et une meilleure **réactivité**.

## L'enquête de satisfaction Parents et le suivi de la recommandation

La satisfaction des parents **est au cœur de nos préoccupations :** nous les questionnons tous les ans sur :

- Leur satisfaction quant aux conditions d'accueil réservé à leur enfant,
- La perception de notre offre pédagogique,
- Leur niveau de recommandation de nos crèches.

**L'enquête de satisfaction et les enquêtes sur le niveau de recommandation** sont essentielles dans notre démarche de :

- Écoute et prise en considération des besoins des familles,
- Amélioration continue de notre offre et de notre qualité d'accueil,
- Valorisation de l'engagement des équipes.

### Evolution 2024 : Enquête NPS

Cette année, l'enquête de satisfaction parents a évolué au profit d'une enquête **NPS***, réalisée en juin 2024.

L'enquête de satisfaction traditionnelle, habituellement proposée aux familles en décembre, sera reportée au mois de mars 2025.

.

Le score NPS de la crèche PEINTRE GEROME est le suivant :

- **Taux de participation : 33 %**
- **NPS juin 2024 : - 67**

**Le Net Promoter Score* ou **NPS** est un outil permettant de mesurer l'expérience client pour évaluer la satisfaction et la fidélisation d'une clientèle vis-à-vis d'une entreprise. Cet indicateur permet aux entreprises d'améliorer leurs services pour fidéliser et développer leur clientèle et donc in fine, augmenter leur croissance.

## La certification « VeriSelect Petite Enfance » avec Bureau Veritas

> **La Certification :** la **reconnaissance externe** de notre **expertise métier** et de **l'amélioration continue** de nos pratiques

La Maison Bleue s'engage dans une démarche de certification de services avec Bureau Veritas, afin de :

- Répondre aux **exigences de qualité** de service de la part des **réservataires** (Clients Grands Comptes et Collectivités)
- Apporter des **preuves additionnelles** de la qualité de l'accueil aux familles






# La démarche développement durable

## L'enfant au cœur de nos attentions

Les enfants sont notre raison d'être et nous avons une responsabilité envers eux pour leur garantir bien-être et épanouissement. Au cœur de nos préoccupations, ils sont le moteur de nos actions.

Voilà pourquoi nous agissons avec audace et enthousiasme sur la qualité de leur accueil en crèche, sur leur environnement et les personnes qui leur sont proches.

Notre démarche, **Smile4Children** se concentre sur quatre domaines d'intervention pour lesquels nous prenons quatre engagements.

### Prendre soin des collaborateurs

- Valoriser la formation continue et la montée en compétences
- Contribuer au bien-être des collaborateurs (qualité de vie au travail, projet Zen, etc.)
- Encourager la mobilité et l'évolution professionnelle
- Accompagner des collaborateurs en situation de handicap

### Favoriser l'épanouissement des enfants et des familles

- Accueillir chaque enfant dans sa singularité (handicap et diversité dans les crèches)
- Contribuer à la conciliation vie personnelle-vie professionnelle
- Garantir la sérénité des parents et accompagner à la parentalité
- Offrir à chaque enfant éveil, sécurité et bien-être

### Préserver l'environnement

- Veiller aux ressources naturelles (eau, Bionettoyage, énergie, gaspillage)
- Optimiser la gestion des déchets et encourager le recyclage
- Réduire notre empreinte (construction durable, bruits, approvisionnement des crèches, etc.)
- Sensibiliser les collaborateurs aux égo-gestes

### S'impliquer pour des territoires solidaires

- Promouvoir les achats durables (bois issu de forêts éco-gérées, made in France, produits bio) et de la biodiversité
- Participer à la vie du territoire (activités locales, producteurs locaux)
- Contribuer à l'économie locale : Esat, réinsertion professionnelle
- S'engager pour plus de Solidarité et de cohésion sociale

### Le respect des 3 piliers du développement durable :




### Le rapport RSE

Depuis 2018, La Maison Bleue a formalisé sa démarche RSE, Smile4Children qu'elle a concrétisé en publiant 1er rapport RSE dès 2019 et en affirmant ses engagements dans une charte éco-responsable afin de garantir un socle commun pour l'ensemble de nos crèches.




### Des équipements fabriqués en France

Dans le cadre de notre projet éducatif, nous avons opté pour des bâtiments construits et aménagés aux normes HQE (haute qualité environnementale) et BBC (bâtiment de basse consommation énergétique) mais nous **faisons aussi le choix d'équiper nos crèches en bois « made in France » provenant de forêts éco-gérées et durables.**

## Des fournisseurs responsables

### Une politique d'achats responsables

Suivant une **politique Achats responsables,** la Direction des Achats de La Maison Bleue sélectionne des fournisseurs qui répondent à un cahier des charges précis pour favoriser :

- La stimulation de l'économie locale
- La réduction des temps de transport
- Les produits écologiques
- La réduction des consommations

## La diversification alimentaire

La diversification alimentaire, c'est le passage d'une alimentation lactée liquide à une alimentation solide.

Les recommandations nationales sur l'alimentation préconisent **la diversification alimentaire entre 4 et 6 mois,**

Selon les principes suivants

- Possibilité **d'introduire tous les groupes d'aliments**, y compris les aliments réputés allergènes, dès le début de la diversification, c'est-à-dire entre 4 et 6 mois
- Introduire de **nouvelles textures** à partir de 6-8 mois (environ 2 mois après le début de la diversification)
- Ne pas hésiter à **proposer un aliment jusqu'à 10 fois** : un bébé peut avoir besoin de temps pour l'apprécier
- **Ajouter systématiquement des matières grasses** dans les préparations maison ou dans celles du commerce qui n'en contiennent pas
- Introduire les **produits sucrés** à l'âge le plus tardif possible et de manière limitée
- Faire confiance à l'appétit de l'enfant et **être attentif** aux signes de rassasiement
- **Ne pas forcer** un enfant à manger
- Être attentif à **l'environnement du repas**, en évitant notamment la présence d'écrans

# La diversification alimentaire

Faire découvrir toutes les saveurs, aliments mixés et lisses

Faire découvrir toutes les textures : aliments moins lisses, puis hachés, écrasés puis petits morceaux mous

Donner une alimentation variée et équilibrée proche de celle recommandée aux adultes en quantités adaptées à l'âge de l'enfant







| Groupe d'aliments | Entre 4 et 6 mois | À partir de 6 à 8 mois | De 1 an à 3 ans |
|---|---|---|---|
| **Produits laitiers** en plus du lait maternel et/ou infantile | Yaourt, fromage blanc, petit suisse fromage frais (pas de sucre) | Fromages mous puis plus durs | Un produit laitier à chaque repas (yaourt + 20g de fromage) |
| **Fruits et légumes** | Tous les jours (cuits, mixés et lisses) | À chaque repas : Légumes bien cuits Fruits cuits ou bien mûrs | À chaque repas Crus et cuits sous toutes textures dont morceaux à croquer |
| **Féculents** pomme de terre, pâtes, riz, semoule… | Bien cuits mixés et lisses | Texture de moins en moins fine, pomme de terre en petits morceaux fondants | Tous les jours et sous toutes textures |
| **Volaille, viande, poisson et œuf** | Bien cuit, mixé ou écrasé lisse Privilégier la volaille | Mixé ou écrasé lisse Puis en petits morceaux | Haché, écrasé puis progressivement en petits morceaux |
| **Légumes secs** lentilles, haricots secs, pois chiches | Bien cuits mixés et en purée lisse | Purée écrasée à la fourchette | Toutes textures |
| **Matières grasses** huile de colza, noix, olive, beurre | Une cuillère à café d'huile Beurre 1 à 2 fois par semaine | Une cuillère à café d'huile Beurre 1 à 2 fois par semaine | Deux cuillères à café d'huile Beurre 1 à 2 fois par semaine |

## Des partenaires responsables

Chaque jour, à La Maison Bleue, nous sommes mobilisés pour participer activement à l'éveil des papilles et à l'équilibre alimentaire des jeunes enfants pour en faire les **écocitoyens de demain**.

Dans le cadre de notre politique RSE « Smile4Children » construite et pensée autour des enfants que nous accueillons, nous nous engageons depuis des années à améliorer notre impact social, sociétal et environnemental.

En ce sens, et dans le cadre du renouvellement de nos contrats sur la restauration au sein de nos crèches, nous avons choisi de travailler avec Ansamble, société de restauration reconnue pour son expertise sur l'alimentation des tout-petits, pour une restauration encore plus saine, naturelle et durable.

A partir de 2022, l'assiette des enfants accueillis dans les crèches La Maison Bleue s'imagine chaque jour autour d'une cuisine « comme à la maison », qui fait la part belle aux produits frais et de proximité avec **50% de produits issus de l'agriculture biologique**.




Et grâce à des animations et ateliers culinaires, les enfants continueront à s'éveiller aux saveurs et aux goûts au rythme des saisons et dans un univers bienveillant qui veille à leur bien-être et à celui de la planète.



# Annexes

# Evénements marquants de l'année

## Le Groupe La Maison Bleue

1er opérateur de crèche à avoir été co-fondé par un binôme de puéricultrice et entrepreneur, La Maison Bleue est spécialisée dans la gestion et la création de **crèches et micro-crèches depuis près de 20 ans.**

### Chiffres clés

Un réseau de **2 800** crèches dont 500 crèches en propre

**9** parents **sur 10** satisfaits et sereins

**20 000** enfants accueillis chaque jour

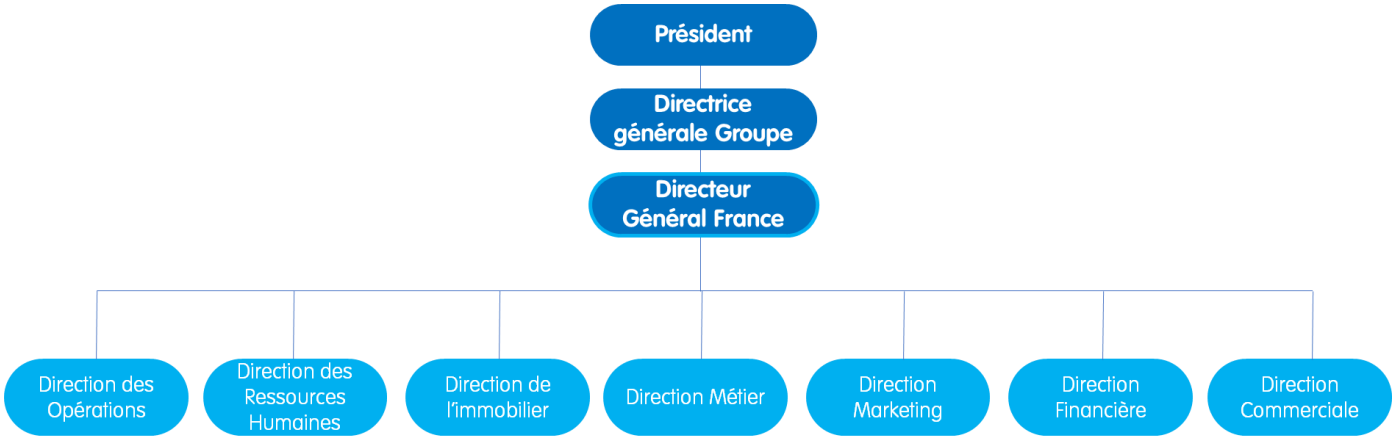
Présence dans **4 pays**

**6 000** collaborateurs

### Le réseau La Maison Bleue



## L'organigramme



## Registre des incidents enfants

| Date de l'incident | Description | Détails |
|---|---|---|
| 25/10/2024<br>20/06/2024<br>07/05/2024<br>11/04/2024<br>28/03/2024<br>24/01/2024<br>19/01/2024<br>17/01/2024 | Pincement(s) / Écrasement(s) | Un parent a refermé la porte sur le bras de l'enfant X. L'enfant a eu une poche de glace puis des massages. La famille a été prévenue immédiatement et est venu le récupérer aux alentours de 12h. L'enfant ne présentait pas de difficulté à bouger le bras mais ile bras était gonflé. |
| | Portage psychique inadapté | Vendredi 14 juin à 18h.<br>L'enfant X et X était en train de se chamailler dans la section des grands quand le papa de X est arrivé. Il a demandé à X d'arrêter d'embêter son fils et a attrapé son t-shirt.<br>2 mamans étaient présentes et ont été interpellées (elles en ont reparlé aujourd'hui).<br>Les professionnelles étant occupées avec le groupe d'enfant n'ont pas pu intervenir et le parent est parti avec son fils. |
| | Coupure(s) / Plaie(s) | X a fait une chute en courant. Il est tombé sur le rebord de la fenêtre dans la section des grands. |
| | Coupure(s) / Plaie(s), Ingestion | La professionnelle de chez les bébés est venue me voir en me disant qu'elle avait retrouvé un morceau de verre dans la bouche de l'enfant X.<br>Elle m'a montré le morceau de verre et j'ai ensuite regardé dans la bouche avec une autre professionnelle. Nous avons pu voir une petite plaie au fond de sa |

| | | |
|---|---|---|
| | | bouche de l'ordre de quelques millimètres. Situé au fond côté droit au niveau des molaires.<br>J'ai ensuite téléphone au SAMU pour un avis médical.<br>Le médecin du SAMU m'a conseillé une surveillance de 24h sans passage aux urgences si son état général est bon.<br>J'ai ensuite téléphoné à la maman pour l'informer de la situation avant sa venue. |
| | Soins inadaptés | Nous souhaitons vous informer que nous rencontrons une situation délicate avec un enfant. X. C’est un enfant en surcharge pondéral. C’est un enfant qui ne vient pas régulièrement à la crèche et a fait etat d’une radiation au 22 mars 2024.<br>La dernière pesée était de 16,820 lors du mois de septembre. Nous avons tenté de le pesé le 19 mars 2024, mais notre balance allant jusqu’à 21 kilos, indique erreur car le poids est supérieur.<br>L’enfant a été vu par notre Référente santé inclusive, qui a pu constater la surcharge pondérale. |
| | Chute de plain-pied | X a trébuché à 4 pattes sur la petite montée vers la baie vitré, seul. |
| | Coupure(s) / Plaie(s) | X  jouait dans l'unité et est tombé sur un jouet.<br>Le coup subit a provoqué une entaille au niveau du coin de l'œil gauche. |
| | Morsure(s) | X était assise et un enfant l’a mordu dans le dos à travers les vêtements |

## Registre des plaintes

| Date | Auteur de la plainte | Motif(s) de la plainte | | | | | | | | | Date de réponse |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Personnel – Effectif | RH – Divers | Relations Parents / délégataire / réservataire | Facturation | Sécurité | Pédagogie | Hygiène | Restauration | Locaux | |
| 18/09/2024 | Parents | | | | x | | | | | | En cours |



REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2025
Application agréée E-legalite.com
99_SE-078-217800929-20251002-2025_44-DE